Le ministère de la santé a été informé de **pratiques non conformes de la société CERAVER** dont certains produits ont été utilisés en
chirurgie orthopédique
sans avoir reçu de
certification CE
pour
mise sur le marché
.

Sur la base de ces premiers éléments, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a demandé à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) de prendre toutes les mesures nécessaires pour le retrait des lots de produits en cause et de garantir l'information des patients concernés. La ministre a veillé à ce qu'une enquête soit immédiatement ouverte afin d'identifier les causes de ces dysfonctionnements, les responsables en cas de fraude avérée et les mesures à prendre afin d'éviter tout risque sanitaire.